

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

3 octobre 2013

SOMMAIRE

A.C. Store, s.à r.l.	117406	Organik Luxembourg S.A.	117382
A. Schulman Sàrl & Cie, SCS	117405	Osinvest AG	117373
Bedola SPF, S.A.	117404	Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SI- CAV-FIS	117394
BERTOPHE Spf S.A.	117404	PCC European Holdings S.à r.l.	117380
BERTOPHE Spf S.A.	117402	PCC Finance Luxembourg S.à r.l.	117380
BRE/GH II Property II Manager S. à r.l. ..	117404	PIE Group II S.à r.l.	117374
BRE/GH II Property I Manager S. à r.l. ..	117401	Plasthouse Capital Partners S.à r.l.	117388
Carcajou Holdings S.A. SPF	117402	Plaza Atrium S.à r.l.	117398
Carmeuse Holding S.A.	117405	Pocanto S.A.	117396
Carmeuse Holding S.A.	117405	Poplar Shipping S.à r.l.	117395
Casares S.A.	117405	PRO AUDIO Premium Audiovisual Sys- tems	117380
Castello Borghese S.à r.l.	117405	Profil S.A. Holding	117400
Centre de Coiffure Céline Denis S.à r.l. ..	117408	Project Minerva Holding S.à r.l.	117394
CETREL S.A.	117403	Project Minerva Properties S.à r.l.	117395
Cetrel Securities S.A.	117402	Property Projects S.à r.l.	117400
Chemtex Global S.à r.l.	117403	Red Lion Marine S.à r.l.	117400
Colufa	117406	Rheinsheim SA	117401
COMFIN Structured Commodity Finance S.A.	117404	Rollingergrund Premium Properties SA	117401
Consortium International de Gestion et de Développement SA	117401	Rosedo	117362
Le Notre Investments S.A.	117381	RWZ Agri S.à.r.l.	117381
Life Solutions Holding	117387	Rybalux SA	117398
Life Solutions Holding	117388	Second Atlas (IX) Lux S.A.	117397
Luxono S.à r.l.	117381	Silver Diamond TEHB24 S.à r.l.	117397
Mecasoft S.A.	117381	Silver Diamond TEHC24 S.à r.l.	117396
Meridian Group Investments S.à r.l.	117382	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l.	117396
Mifra Investments S.A.	117362	S.L. Invest S.à.r.l.	117397
Moderna Renaissance Investments S.à r.l.	117380	Styron Finance Luxembourg S.à r.l.	117395
Morgan Stanley Eder S.à r.l.	117374	Tramuntana S.C.A., SICAR	117362
Mosnarcap S.A.	117374	ViVa Partners S.à r.l.	117373
Nordstad By Night S.A.	117394	Whirlpool CSA Holdings S.à r.l.	117363
Olympia Capital Luxembourg S.A.	117388		

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.772.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 14 août 2013

1. M. Claude ZIMMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sibrand van ROIJEN a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Theo F.A. UFFING a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 3 novembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

6. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. Le siège social a été transféré de L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSEDO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117566/26.

(130142547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Mifra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.769.

—
Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Jean-Marc Debaty.

Référence de publication: 2013116229/10.

(130141430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de M. Juan FIERRO MARCH, représentant de Tramuntana Management S.à r.l., gérant et actionnaire commandité de la société, est désormais située au Paseo de la Castellana 96, 28046 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour Tramuntana S.C.A., SICAR

Tramuntana Management S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013117686/18.

(130142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Whirlpool CSA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.504.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Whirlpool Canada Holding Co., an unlimited liability company incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, with registered office at 1959 Upper Water Street, Suite 900, CDN - B3J 2X2 Halifax, Nova Scotia, Canada, and registered with the Registrar of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia under number 3141731 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Whirlpool CSA Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken at the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier") public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of

accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Whirlpool Canada Holding Co., here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Whirlpool Canada Holding Co. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Lars Peter Davidsson, born in Annedal, Sweden, on 1 May 1961, residing at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland;

- Mr. Marc Zaal, born in Leiden, Netherlands, on 7 November 1966, residing at Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Switzerland; and

- Mrs. Irene Frances Bellew-Lenarduzzi, born in Liverpool, United Kingdom, on 26 September 1952, residing at Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italy.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Tony Andrew Whiteman, born in Hamilton, New Zealand, on 24 May 1969, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Michael Lange, born in Scheeßel, Germany, on 28 June 1964, residing at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Iain Macleod, born in Glasgow, United Kingdom, on 8 August 1955, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Whirlpool Canada Holding Co., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Nouvelle Ecosse, avec son siège social sis au 1959 Upper Water Street, Suite 900, CDN - B3J 2X2 Halifax, Nouvelle Ecosse, Canada, et enregistrée auprès du "Registrar of Joint Stock Companies" de la Province de Nouvelle Ecosse sous le numéro 3141731 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Whirlpool CSA Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000.- USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20.000.- (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du

dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Whirlpool Canada Holding Co., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000.- (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000.- USD (vingt mille Dollars américains) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Whirlpool Canada Holding Co. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 20.000.- USD (vingt mille Dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Lars Peter Davidsson, né à Annedal, Suède, le 1^{er} Mai 1961, avec adresse sise à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse;

- M. Marc Zaal, né à Leiden, Pays-Bas le 7 novembre 1966, avec adresse sise à Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Suisse; et

- Mme. Irene Frances Bellew-Lenarduzzi, née à Liverpool, Royaume-Uni, le 26 septembre 1952, avec adresse sise à Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italie.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Tony Andrew Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle Zélande, le 24 mai 1969, avec adresse sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Michael Lange, né à Scheeßel, Allemagne, le 28 juin 1964, avec adresse sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
- M. Iain Macleod, né à Glasgow, Royaume-Uni, le 8 août 1955, avec adresse sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10476.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013117712/559.

(130142791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ViVa Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna BIELASIK.

Référence de publication: 2013117700/10.

(130142982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Osinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.233.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue le 6 Mai 2013 à 16.30 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 8, rue Dicks, au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

5- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme. Bourkel Anique, 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg.;

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel, 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg.

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N - 8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013118018/25.

(130143287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Morgan Stanley Eder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.078.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Morgan Stanley Eder SARL

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Référence de publication: 2013118000/14.

(130143299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Mosnarcap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.278.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris la résolution de changer le siège social de la Société au 35A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 22 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118001/12.

(130143333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 549.822,45.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE NINTH DAY OF THE MONTH OF AUGUST,

before Us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK22056, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (A) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9th, 2013;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (B) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9th, 2013;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (C) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9th, 2013;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (D) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9th, 2013;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman

KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (E) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9th, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18598, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18596, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18734, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2013;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjaelland, Denmark ("KBP"),

hereby represented by Manuel MOUGET, employé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 8th, 2013;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity

Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., and KBP together referred to as the "Shareholders").

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PIE Group II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million ninety-nine thousand six hundred forty-four euro and eighty-nine cent (EUR 1,099,644.89), with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090 of 28 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140754 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-four cent (EUR 549,822.44) so as to reduce it from its current amount of one million ninety-nine thousand six hundred forty-four euro and eighty-nine cent (EUR 1,099,644.89) to five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-five cent (EUR 549,822.45) for the purpose and by cancellation of the fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class B ordinary shares, which have been repurchased by the Company.

2. To amend articles 6, 12 and 13 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital reduction. have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-four cent (EUR 549,822.44) so as to reduce it from its current amount of one million ninety-nine thousand six hundred forty-four euro and eighty-nine cent (EUR 1,099,644.89) to five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-five cent (EUR 549,822.45) for the purpose and by cancellation of the fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class B ordinary shares, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 6, paragraph 3 of article 12, and paragraph 4 to article 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Paragraph 1 of article 6 will from now on read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-five cent (EUR 549,822.45) represented by

- fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class A ordinary shares,
- one (1) Class B preference share,

having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Paragraph 3 of article 12 will from now on reads as follows:

" **12.3.** The shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

In any year in which the shareholders resolve to make any distribution of dividends, the holders of the Class B preference shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class A ordinary shares shall, second priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders."

Paragraph 4 of article 13 will from now on reads as follows:

" **13.4.** In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to the shareholders;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the shares; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class B preference shares and Class A ordinary shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 12 for the appropriation of profits."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE NEUVIEME JOUR DU MOIS D'AOÛT.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK22056, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (A) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 9 août 2013;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24527, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (B) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 9 août 2013;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24524, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (C) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 9 août 2013;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25044, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (D) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 9 août 2013;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25043, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (E) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 9 août 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18598, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 8 août 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18596, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 8 août 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18734, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 8 août 2013;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjaelland, Danmark («KBP»),

ci-après représenté par résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 08 août 2013;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. et KBP, collectivement les «Associés»).

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PIE Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 1.099.644,89), ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 le 28 août 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140754 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqués ci-dessus reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-quatre cents (EUR 549.822,44) afin de le réduire de son montant actuel de un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 1.099.644,89) à un montant de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-cinq cents (EUR 549.822,45) en vue de et par annulation de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie B, et qui ont été rachetées par la Société.

2. De modifier les articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

ont requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-quatre cents (EUR 549.822,44) afin de le réduire de son montant actuel de un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 1.099.644,89) à un montant de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-cinq cents (EUR

549.822,45) en vue de et par annulation de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie B, et qui ont été rachetées par la Société.

Seconde résolution

Les Associés approuvent à l'unanimité la modification du paragraphe 1 de l'article 6, du paragraphe 3 de l'article 12 et du paragraphe 4 de l'article 13 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

Le paragraphe 1 de l'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-cinq cents (EUR 549.822,45) représenté par

- cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie A, et;

- une (1) part sociale préférentielle de Catégorie B,

toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement souscrites et libérées.».

Le paragraphe 3 de l'article 12 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **12.3.** Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, décideront de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourront déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance.

Chaque année où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes, les propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit, en second rang de priorité, au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre.»

Le paragraphe 4 de l'article 13 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **13.4.** En cas de liquidation, tout les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les associés par règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société aux associés;

(ii) deuxièmement, aux associés par règlement jusqu'au montant de la valeur nominale des parts sociales; et

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires de parts sociales préférentielles de Catégorie B et parts sociales ordinaires de catégorie A au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 12 pour l'affectation des bénéfices.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à EUR 1.300,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013118034/298.

(130143167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.975,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.820.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 juillet 2013

Les Associés décident de renouveler le mandat de gérant de M. Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims et demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Les Associés acceptent la démission de M. Xavier Ceyrac de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2013.

Les Associés décident de nommer en tant que nouveau gérant M. Stéphane Martin, né le 03 Septembre 1971 à Pessac (France), et demeurant professionnellement à Victoria Ave., Yeadon; Leeds LS19 7AW, Royaume Uni, en remplacement de M. Xavier Ceyrac, pour une durée indéterminée et ce avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCC FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.

Jean-Michel Hamelle / Roger Becker

Manager / Manager

Référence de publication: 2013118028/21.

(130143065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PRO AUDIO Premium Audiovisual Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, Spackeltergaas.

R.C.S. Luxembourg B 76.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118041/10.

(130143366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

—
Le Bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013118027/10.

(130143121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Moderna Renaissance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.422.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Moderna Renaissance Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117986/13.

(130143356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Mecasoft S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.637.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117994/10.

(130143445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Le Notre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117974/10.

(130143276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Luxono S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 404.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117971/10.

(130143212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

RWZ Agri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach (Clervaux), 3, Giälle Wee.

R.C.S. Luxembourg B 171.960.

Protokoll der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 25 Juli 2013

Die alleinige Teilhaber der Gesellschaft, die Gesellschaft Raffaisen Waren-Zentrale Rhein-Main eG mit Gesellschaftssitz in 50668 Köln (D) la Altenberger Str. la, hier vertreten durch den Vorstand Herren Hans-Josef Hilgers und Markus Stüttgen, ebenda

hat folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Herr Christian LAFLEUR,

geboren am 21.02.1977 in Ettelbruck

wohnhaft in L-9774 Urspelt (L) 16 am Nidderland

wird ab 01.01.2013 und auf unbestimmte Zeit, zum Technischen Geschäftsführer für die Abteilung Mechaniker für Maschinen und Agrar- und Weinbauausrüstungen ernannt.

Zeichnungsberechtigung: Er ist zusammen mit einem weiteren Geschäftsführer oder einem Prokuristen zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Die Gesellschafterversammlung wird beendet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Raiffeisen Waren-Zentrale Rhein-Main eG
Hans-Josef Hilgers / Markus Stüttgen

Référence de publication: 2013118066/24.

(130143199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118016/11.

(130143045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.436,54.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 175.116, and having a share capital of fifteen thousand two hundred forty-four Pound Sterling and thirty-eight pence (GBP 15,244.38) (the Company). The Company was incorporated on December 17, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on April 4, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 797 page 38210. The articles of association of the Company were last amended on January 9, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published on May 7, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1079 page 51746.

There appeared:

1) Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.652, and having a share capital of three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000.-) (Queensgate), represented by Godfrey Abel, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in his capacity as authorized representative,

here represented by Regis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2013;

2) O2 Investments Limited, a limited company, governed by the laws of England and Wales, with registered office at World Business Centre 2, Newall road, London Heathrow Airport, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, United Kingdom, registered with the Companies House under number 08296878 (O2), represented by Carlton Brown, with professional address at World Business Centre 2, Newall road, London Heathrow Airport, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, United Kingdom, acting in his capacity as Director and Athos Yiannis, with professional address at World Business Centre 2, Newall road, London Heathrow Airport, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, United Kingdom, acting in his capacity as Director,

here represented by Regis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2013;

3) LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 147.995, and having a share capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) (LBR), represented by London Arena Investments Limited, a company incorporated and registered in England and Wales under company number 08296878, itself represented by Carlton Brown and Athos Yiannis, directors, by virtue of a power of attorney given on January 9, 2013,

here represented by, Regis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2013; and

4) Anschutz Entertainment Group, Inc., a corporation, governed by the laws of the State of Colorado, with registered office at 555 17th Steet, Suite 2400, Denver, CO 80202, USA, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19941008914 (AEG), represented by Jay Marciano, with professional address at 800, West Olympic Boulevard, Suite 305, Los Angeles, CA 90015, USA, acting in his capacity as Chief Operating Officer,

here represented by, Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2013.

The appearing parties referred above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting were signed ne varietur by the notary and will also remain attached to the present minutes to be filed together with the registration authorities.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the entirety of the share capital of the Company of fifteen thousand two hundred forty-four Pound Sterling and thirty-eight pence (GBP 15,244.38) is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred ninety-two Pound Sterling and sixteen pence (GBP 1,192.16) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand two hundred forty-four Pound Sterling and thirty-eight pence (GBP 15,244.38), represented by two hundred sixty thousand (260,000) Class A1 Shares, five hundred five (505) Class A2 Shares, five hundred thousand seven hundred forty-one (500,741) Class B1 Shares, nine hundred seventy-two (972) Class B2 Shares and one (1) Class C1 Share, each of such Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class C1 Share having a par value of two pence (GBP 0.02) to sixteen thousand four hundred thirty-six Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 16,436.54), by way of the issuance of twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class A1 Shares, six hundred sixty-three (663) new Class A2 Shares, twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class B1 Shares and one thousand one hundred sixty-seven (1,167) new Class B2 Shares, each of these new Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares having a par value of two pence (GBP 0.02) per share, with such shares having the same respective rights and obligations as the existing shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in cash.

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution:

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred ninety-two Pound Sterling and sixteen pence (GBP 1,192.16) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand two hundred forty-four Pound Sterling and thirty-eight pence (GBP 15,244.38), represented by two hundred sixty thousand (260,000) Class A1 Shares, five hundred five (505) Class A2 Shares, five hundred thousand seven hundred forty-one (500,741) Class B1 Shares, nine hundred seventy-two (972) Class B2 Shares and one (1) Class C1 Share, each of such Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class C1 Share having a par value of two pence (GBP 0.02) to sixteen thousand four hundred thirty-six Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 16,436.54), by way of the issuance of twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class A1 Shares, six hundred sixty-three (663) new Class A2 Shares, twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class B1 Shares and one thousand one hundred sixty-seven (1,167) new Class B2 Shares, each of these new Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares having a par value of two pence (GBP 0.02) per share, with such shares having the same respective rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolved to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

1) Queensgate, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class A1 Shares and six hundred sixty-three (663) new Class A2 Shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in the amount of twenty thousand four hundred eighty-one Pound Sterling and four pence (GBP 20,481.04) to be allocated as follows:

- the amount of five hundred ninety-one Pound Sterling and four pence (GBP 591.04) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of nineteen thousand eight hundred ninety Pound Sterling (GBP 19,890.-) to the Class A2 Share Premium reserve account of the Company.

2) O2, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to twenty-eight thousand eight hundred eighty-nine (28,889) new Class B1 Shares and nine hundred ninety-five (995) new Class B2 Shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in the amount of two million six hundred eighty-six thousand five hundred sixty Pound Sterling and thirty-eight pence (GBP 2,686,560.38) to be allocated as follows:

- the amount of five hundred ninety-seven Pound Sterling and sixty-eight pence (GBP 597.68) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of two million six hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-two Pound Sterling and seventy (GBP 2,685,962.70) to the Class B2 Share Premium reserve account of the Company.

3) LBR, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to one hundred seventy-two (172) new Class B2 Shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in the amount of four hundred sixty-four thousand three hundred ten Pound Sterling and fifty-six pence (GBP 464,310.56) to be allocated as follows:

- the amount of three Pound Sterling and forty-four pence (GBP 3.44) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of four hundred sixty-four thousand three hundred seven Pound Sterling and twelve pence (GBP 464,307.12) to the Class B2 Share Premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of three million one hundred seventy-one thousand three hundred fifty-one Pound Sterling and ninety-eight pence (GBP 3,171,351.98), which includes the subscriptions to the share capital increase and the share premium, was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 Description.

The Company's subscribed share capital is set at sixteen thousand four hundred thirty-six Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 16,436.54), represented by two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-nine (288,889) Class A1 Shares, one thousand one hundred sixty-eight (1,168) Class A2 Shares, five hundred twenty-nine thousand six hundred thirty (529,630) Class B1 Shares, two thousand one hundred thirty-nine (2,139) Class B2 Shares, and one (1) Class C1 Shares, each of such Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares, and Class C1 Share having a par value of two pence (GBP 0.02)."

Fifth Resolution:

The Shareholders resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand three hundred Euros (3,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Shareholders, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le cinquième jour du mois de juillet,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 175.116 et ayant un capital social de quinze mille deux cent quarante-quatre Livres Sterling et trente-huit pence (GBP 15.244,38) (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 4 avril 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 797 page 38210. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 2013 par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié le 7 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1079 page 51746.

Ont comparu:

1) Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 167.652, et ayant un capital social de trois cent mille Livre Sterling (GBP 300.000,-) (Queensgate), représentée par Godfrey Abel, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant autorisé,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

2) O2 Investments Limited, une limited Company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à World Business Centre 2, Newall road, Aéroport de Londres Heathrow, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, Royaume Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 08296878 (O2), représentée par Carlton Brown, ayant son adresse professionnelle à World Business Centre 2, Newall road, Aéroport de Londres Heathrow, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, Royaume Uni, en sa qualité d'Administrateur, et Athos Yiannis, ayant son adresse professionnelle World Business Centre 2, Newall road, Aéroport de Londres Heathrow, Hounslow Middlesex, TW6 2SF, Royaume Uni, agissant en sa qualité d'Administrateur,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

3) LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 147.995, et ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) (LBR), représentée par London Arena Investments Limited, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08296878, représentée elle-même par Carlton Brown and Athos Yiannis, directors, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2013,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juillet 2013; et

4) Anschutz Entertainment Group, Inc., une société régie par les lois de l'État du Colorado, ayant son siège social au 555, 17th Steet, Suite 2400, Denver, CO 80202, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'État du Colorado sous le numéro 19941008914 (AEG), représentée par Jay Marciano, ayant son adresse professionnelle au 800, West Olympic Boulevard, Suite 305, Los Angeles, CA 90015, États-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de Chief Operating Officer,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013,

Les parties comparantes telles que mentionnées ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée ont été signées ne varietur par le notaire resteront également annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'entièreté du capital social de la Société de quinze mille deux cent quarante-quatre Livre Sterling et trente-huit pence (GBP 15.244,38) est dûment représentée à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cent quatre-vingt-douze Livre Sterling et seize pence (GBP 1.192,16) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille deux cent quarante-quatre Livre Sterling et trente-huit pence (GBP 15.244,38), représenté par deux cent soixante mille (260.000) Parts Sociales de Classe A1, cinq cent cinq (505) Parts Sociales de Classe A2, cinq cent mille sept cent quarante-et-une (500.741) Parts Sociales de Classe B1, neuf cent soixante-douze (972) Parts Sociales de Classe B2 et une (1) Part Sociale de Classe C1, chacune de ces Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2 et Part Sociale de Classe C1 ayant une valeur nominale de deux pence (GBP 0,02) à seize mille quatre cent trente-six Livre Sterling et cinquante-quatre pence (GBP 16.436,54) par l'émission de vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, six cent soixante-trois (663) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe B1 et mille cent soixante-sept (1.167) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, chacune de ces nouvelles Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1 et Parts Sociales de Classe B2 ayant une valeur nominale de deux pence (GBP 0,02), ces parts sociales ayant respectivement les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification au registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'entière responsabilité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième Résolution:

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cent quatre-vingt-douze Livre Sterling et seize pence (GBP 1.192,16) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille deux cent quarante-quatre Livre Sterling et trente-huit pence (GBP 15.244,38), représenté par deux cent soixante mille (260.000) Parts Sociales de Classe A1, cinq cent cinq (505) Parts Sociales de Classe A2, cinq cent mille sept cent quarante-et-une (500.741) Parts Sociales de Classe B1, neuf cent soixante-douze (972) Parts Sociales de Classe B2 et une (1) Part Sociale de Classe C1, chacune de ces Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2 et Part Sociale de Classe C1 ayant une valeur nominale de deux pence (GBP 0,02) à seize mille quatre cent trente-six Livre Sterling et cinquante-quatre pence (GBP 16.436,54) par l'émission de vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, six cent soixante-trois (663) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe B1 et mille cent soixante-sept (1.167) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, chacune de ces nouvelles Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1 et Parts Sociales de Classe B2 ayant une valeur nominale de deux pence (GBP 0,02), ces parts sociales ayant respectivement les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième Résolution:

Les Associés ont décidé d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

1) Queensgate, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe A1 et six cent soixante-trois (663) Parts Sociales de Classe A2 de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant de vingt mille quatre cent quatre-vingt-une Livre Sterling et quatre pence (GBP 20.841,04) devant être alloué comme suit:

- le montant de cinq cent quatre-vingt-onze Livre Sterling et quatre pence (GBP 591,04) au compte du capital social nominal de la Société; et

- le surplus d'un montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Livre Sterling (GBP 19.890,-) au compte de réserve de la Prime d'Emission de la Classe A2 de la Société.

2) O2, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (28.889) nouvelles Parts Sociales de Classe B1 et neuf cent quatre-vingt-quinze (995) nouvelles Parts Sociales de Classe B2 de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un

montant de deux millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante Livre Sterling et trente-huit pence (GBP 2.685.560,38) devant être alloué comme suit:

- le montant de cinq cent quatre-vingt-dix-sept Livre Sterling et soixante-huit pence (GBP 597,68) au compte du capital social nominal de la Société; et

- le surplus d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-deux Livre Sterling et soixante-dix pence (GBP 2.685.962,70) au compte de réserve Prime d'Emission de la Classe B2 de la Société.

3) LBR, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à cent soixante-douze (172) nouvelles Parts Sociales de Classe B2 de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un paiement en espèces d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille trois cent dix Livre Sterling et cinquante-six pence (GBP 464.310,56) devant être alloué comme suit:

- le montant de trois Livre Sterling et quarante-quatre pence (GBP 3,44) au compte du capital social nominal de la Société; et

- le surplus d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille trois cent sept Livre Sterling et douze pence (GBP 464.307,12) au compte de réserve de la Prime d'Emission de la Classe B2 de la Société.

Le montant total de trois millions cent soixante-et-onze mille trois cent cinquante-et-une Livre Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 3.171.351,98) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire au moyen d'un certificat de blocage.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Description.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à seize mille quatre cent trente-six Livre Sterling et cinquante-quatre pence (GBP 16.436,54), représenté par deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (288.889) Parts Sociales de Classe A1, mille cent soixante-huit (1.168) Parts Sociales de Classe A2, cinq cent vingt-neuf mille six cent trente (529.630) Parts Sociales de Classe B1, deux mille cent trente-neuf (2.139) Parts Sociales de Classe B2, et une (1) Part Sociales de Classe C1, chacune des Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de classe B1, Parts Sociales de Classe B2 et Parts Sociales de Classe C1 ayant une valeur nominale de deux pence (GBP 0,02).»

Cinquième Résolution:

Les Associés ont décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorisent tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, à procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement trois mille trois cents Euros (3.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par les présentes qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. A la demande des Associés, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire Associés a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32313. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117982/313.

(130143395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117975/9.

(130143282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117976/9.

(130143286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118477/10.

(130144108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Plasthouse Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.544.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh of August.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED:

ROTSACS INVESTMENTS LIMITED, a company duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of the British Virgin Islands under number 1779290,

hereby represented by Mrs Nicoletta LEONE, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately in Jersey on 31 July 2013.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Plasthouse Capital Partners S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on December 31.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions specified in the Law.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

Thereupon ROTSACS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, represented by Mrs Nicoletta LEONE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the one hundred twenty five (125) shares representing the whole share capital of the Company and to have them fully paid up.

Payment - Contribution

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company; evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following sole manager appointed for an unlimited period of time:

Lux Business Management S.à r.l., a Société à responsabilité limitée having its registeres office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des SociétésLuxembourg under number B 79709.

The Sole Manager will be represented by Mr Gérard van Hunen, professionally residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, its permanent representative.

2) The address of the company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

ROTSACS INVESTMENT LIMITED, une Société dûment constituée et existant selon les lois des Iles vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., de castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1779290,

dûment représentée par Madame Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Jersey du 31 juillet 2013;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Plasthouse Capital Partners S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions écrites signées par l'ensemble des gérants (i) seront valides et produiront un effet obligatoire comme si elles étaient adoptées par un conseil de gérance dûment convoqué et tenu, et (ii) porteront la date à laquelle elles seront signées par le dernier des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des dispositions prévues par la Loi.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription

Ensuite, ROTSACS INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, représentée par Madame Nicoletta LEONE, préqualifiée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social et les libérer intégralement.

Libération - Apports

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant nommé pour une durée indéterminée:

Lux Business Management S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 79709.

Le gérant unique est représenté par Monsieur Gerard Van Hunen, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

2) L'adresse de la Société est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. Relation: LAC/2013/37224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013118485/296.

(130143641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.170.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Frank Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013;

et ont nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi;
- M. Charles Andrew Scragg;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Holding S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118488/26.

(130143817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Parthena Reys Perennial Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118490/11.

(130143613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Nordstad By Night S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8606 Bettborn, 96, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 163.623.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19/08/2013.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013118470/17.

(130143995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013; et ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi;
- M. Charles Andrew Scragg;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- Mr. Robert van 't Hoeft

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Properties S.à.r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118489/26.

(130143702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Poplar Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118487/10.

(130143728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Styron Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.001,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.012.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société Styron Finance Luxembourg S.à r.l. constate les changements de dénomination et de forme légale suivantes:

Par l'assemblée générale extraordinaire tenue devant Me Hellinckx le 8 Juillet 2011, l'associé unique Styron S.à r.l. immatriculé auprès RCS Luxembourg sous le numéro B 153.586, ayant son siège social 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg a changé son dénomination en Trinseo Materials Operating S.à r.l.

Par l'assemblée générale extraordinaire tenue devant Me Hellinckx le 29 Juillet 2011, l'associé unique Trinseo Materials Operating S.à r.l. immatriculé auprès RCS Luxembourg sous le numéro B 153.586, ayant son siège social 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg a changé la forme légale en société en commandite par actions.

L'adresse et immatriculation de l'associé unique reste inchangée.

Luxembourg, le 19 Aout 2013.

Référence de publication: 2013118529/18.

(130144044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.525.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013; et ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei;
- M. Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Diamond TEHC24 S.à.r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118522/23.

(130143705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118523/10.

(130143674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Pocanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 août 2013

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société et conformément aux décisions prises lors du Conseil d'administration tenu le 12 août 2013, le Conseil d'administration décide de nommer avec effet en date du 12 août 2013 Monsieur Frank Rosenbaum, né le 2 juillet 1967 à Arlon, demeurant professionnellement au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-délégué de la Société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts et de l'article 64, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'administration décide de nommer avec effet en date du 12 août 2013 Monsieur Frank Rosenbaum, né le 2 juillet 1967 à Arlon, demeurant professionnellement au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, au titre de Président du Conseil d'administration de la Société. La durée de son mandat au titre de Président du Conseil d'administration sera égale à la durée de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013118502/21.

(130143890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013; et ont nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei;
- M. Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118521/23.

(130143682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 162.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118520/10.

(130144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

S.L. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.254.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2013, LAC/2013/37487, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société " S.L. Invest S.à r.l." (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 69.254, ayant son siège social à 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 30 mars 1999 par acte de Maître JeanPaul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 462 du 17 juin 1999.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2013, non encore publié au Mémorial C.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de 5 (cinq) années au siège social de la Société au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118519/21.

(130143992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Rybalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.697.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118516/11.

(130144094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 176.659.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Plaza Investment (Europe) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 176 654, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19 July 2013 Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Plaza Atrium S.à r.l." (herein after the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 176 659, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 April 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1366 of 10 June 2013. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 June 2013, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) through the issue of one million (1,000,000) of new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by Plaza Investment (Europe) S.à r.l. prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of thirty four million five hundred thousand Euro (EUR 34,500,000.-).

The total contribution of thirty four million five hundred thousand Euro (EUR 34,500,000.-) will be allocated as follows:

- (i) one million Euro (EUR 1,000,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and
- (ii) thirty three million five hundred thousand Euro (EUR 33,500,000.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The Company's share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500.-) represented by one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing now to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,
a comparu:

Plaza Investment (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 654, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 juillet 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Plaza Atrium S.à r.l. (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 659, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1366 du 10 juin 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-) à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par Plaza Investment (Europe) S.à r.l., prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions cinq cent mille euros (EUR 34.500.000,-).

L'apport de trente-quatre millions cinq cent mille euros (EUR 34.500.000,-) sera alloué comme suit:

- (i) un million d'euros (EUR 1.000.000,-) au capital social et
- (ii) trente-trois millions cinq cent mille euros (EUR 33.500.000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) représenté par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faire et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9871. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013118486/97.

(130143687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Profil S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.318.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Juni 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Verwaltungsratsmitglieder

Die Hauptversammlung stellt die Änderung der beruflichen Anschrift aller Verwalter fest:

- Herr Nico HANSEN ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Herr Alain BARTHOLME ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,
- Frau Sophie BATARDY, ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung stellt die Sitzverlegung des Rechnungskommissars fest:

MGI FISOGEST SARL hat Ihren Sitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013118504/19.

(130143623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Property Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.936.

—
EXTRAIT

En date du 19 Août 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De mettre fin au mandat de Mr Riaz Husain de son poste de gérant avec effet immédiat.
- De nommer au poste de gérant Travis Management S.A., ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 Août 2013.

Référence de publication: 2013118505/15.

(130144031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Red Lion Marine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.570.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise sous seing privé en date du 16 août 2013 que:

La totalité des parts sociales de la Société détenues par European Special Opportunities Select Fund FCP SIF, représenté par sa société de gestion, ESO Management (Luxembourg) Limited SARL, ayant son siège social au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été cédées en date du 16 août 2013, comme suit:

- douze mille cinq-cents parts sociales (12,500) ont été transférées à Amber Lion LP, un Limited Partnership ayant son siège social au Harbour Center, North Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Caïmans, laquelle détient désormais l'entièreté du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118508/20.

(130143617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Rollingergrund Premium Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.727.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Gesellschaft vom 7. August 2013 geht hervor, dass:

- das Mandat von Herrn Richard Andres als Buchprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird, verlängert wurde,
- die Mandate von Herrn Jörg Wahlers, Herrn Dr. Markus Warncke und Herrn Dr. Peter Delwing als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, verlängert wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013118510/16.

(130143850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Rheinsheim SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.700.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame VAN PEE Céline de sa fonction d'administrateur et nomme en remplacement la société:

- COGECO Sàrl, ayant son siège social à 43, rue Bettembourg L-5810 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B102047.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013118509/15.

(130143795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

BRE/GH II Property I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.008.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119208/9.

(130145161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

C.I.G.D. SA, Consortium International de Gestion et de Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.257.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013119220/14.

(130145361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 147.364.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013119227/14.

(130144987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.298.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 18 juillet 2013

Le Conseil d'administration acte de la démission de M. Jean-Marc FANDEL, Président et Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 30 juin 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a nommé Mr. Roland Ludwig, résidant professionnellement au 10, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que Membre du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juillet 2013. Le mandat de M. Roland LUDWIG se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014

Le Conseil d'Administration de la Société a nommé M. Jörg BUSER en tant que Président du Conseil d'Administration. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour CETREL Securities S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013119216/19.

(130145286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Christophe MULLEMAN, administrateur de sociétés, demeurant 1 Koning Leopold straat à B-3000 Leuven et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013119196/21.

(130145226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

—
Cession de parts sociales

Il résulte de la cession de parts sociales effectuée en date du 19 août 2013,

que M&G Finanziaria S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à I-15057 Tortona (AL), Strada Ribrocca No. 11, immatriculée auprès du registre des sociétés (Registro delle Imprese) d'Alessandria sous le n° 02098590066, enregistrée au REA (Registro Economico Amministrativo) sous le n° AL-226366, a cédé 61.200 (soixante-et-un mille deux cents) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CHEMTEX GLOBAL S.à r.l.,

À la société anonyme de droit luxembourgeois MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé, M&G INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 37/a, Avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, à la section B, sous le n° 66.955.

Suite à ce transfert, le capital social de la société CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., est détenu comme suit:

- MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., 61.200 parts sociales
en abrégé, M&G INTERNATIONAL S.A. (représentant l'intégralité (100%) du capital social)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119234/24.

(130144807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 10 juillet 2013

Le Conseil d'administration acte de la démission de M. Manuel FISCHER, Membre du Comité de Direction de la Société, avec effet au 31 Mai 2013.

Le Conseil d'administration acte de la démission de M. Jean-Marc FANDEL, Président et Membre du Comité de Direction de la Société, avec effet au 30 juin 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a nommé M. Daniel VON AESCH, résidant professionnellement au 10, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que Membre du Comité de Direction avec effet au 1^{er} juillet 2013 et pour une période illimitée.

Le Conseil d'administration de la Société a nommé M. Roland LUDWIG en tant que Président ad intérim du Comité de Direction, avec effet au 1^{er} juillet 2013 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2013.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013119233/21.

(130145295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BRE/GH II Property II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.005.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119209/9.

(130145225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bedola SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.958.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 Août 2013

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Carini résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire comme suit:

Commissaire aux comptes

Finsev S.A, 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013119194/20.

(130144986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.269.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013119197/12.

(130145227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

COMFIN Structured Commodity Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 166.867.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 août 2013

Révocation de Madame Isabelle SOTTO-SIDOUN, au poste d'Administrateur de la société.

Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7/04/1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
COMFIN STRUCTURED COMMODITY FINANCE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013119244/22.
(130145000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119230/10.
(130144907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Casares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 51.590.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013119231/10.
(130145233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Castello Borghese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 68.999.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119232/10.
(130145135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119229/11.
(130144906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

A. Schulman Sàrl & Cie, SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.434.

Le siège social de l'associé de la Société, A. SCHULMAN INC., est désormais à l'adresse suivante: 3637, Ridgewood Road, 44333 Fairlawn, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour A. Schulman Sàrl & Cie, SCS

Ruslana Vovk

Référence de publication: 2013119685/13.

(130145791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

A.C. Store, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.C. STORE, s.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013119687/11.

(130145761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Colufa, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.369.

L'an deux mille treize, le quatorze août

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «Colufa», société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1177 du 17 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 176369.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule DEPARIS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 455.000 (quatre cent cinquante-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à raison de EUR 106.470.000,- (cent six millions quatre cent soixante-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 455.000,- (quatre cent cinquante-cinq mille euros) à EUR 106.925.000,- (cent six millions neuf cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 106.470.000 (cent six millions quatre cent soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) payables sur le compte de prime d'émission de la Société et au paiement de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) à allouer à la réserve légale, l'intégralité de ces montant devant être libérés par un apport en numéraire.

2.- Souscription et libération immédiate.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Modification de l'article 10 des statuts (changement de la date de l'assemblée générale annuelle).

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires (qui déclarent être d'accord avec l'ordre du jour), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 106.470.000,- (cent six millions quatre cent soixante-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 455.000,- (quatre cent cinquante-cinq mille euros) à EUR

106.925.000,- (cent six millions neuf cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuelles, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) payables sur le compte de prime d'émission de la Société et au paiement de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) à allouer à la réserve légale, l'intégralité de ces montants devant être libérés par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'admettre à la souscription immédiate en numéraire des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) actions nouvelles par:

- Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, préqualifiée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour 93.600.000 (quatre-vingt-treize millions six cent mille) actions des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles actions à émettre, ce moyennant l'allocation de EUR 411.000.000,- (quatre cent onze millions euros) à la prime d'émission totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) et de EUR 9.400.000,- (neuf millions quatre cent euros) à la réserve légale totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros).

- Compagnie Financière La Luxembourgeoise, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, préqualifiée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour 5.850.000 (cinq millions huit cent cinquante mille) actions des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles actions à émettre, ce moyennant l'allocation de EUR 25.687.500,- (vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) à la prime d'émission totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) et de EUR 587.500,- (cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) à la réserve légale totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros).

- Corlux S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, préqualifiée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour 2.340.000 (deux millions trois cent quarante mille) actions des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles actions à émettre, ce moyennant l'allocation de EUR 10.275.000,- (dix millions deux cent soixante-quinze mille euros) à la prime d'émission totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) et de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros) à la réserve légale totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros)

- Arabica Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, préqualifiée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour 2.340.000 (deux millions trois cent quarante mille) actions des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles actions à émettre, ce moyennant l'allocation de EUR 10.275.000,- (dix millions deux cent soixante-quinze mille euros) à la prime d'émission totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) et de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros) à la réserve légale totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros)

- Arthus S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 33, Rue Simonis, 1050 Bruxelles, ici représentée par Madame Sara LECOMTE en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, pour 2.340.000 (deux millions trois cent quarante mille) actions des 106.470.000 (cent-et-six millions quatre cent soixante-dix mille) nouvelles actions à émettre, ce moyennant l'allocation de EUR 10.275.000,- (dix millions deux cent soixante-quinze mille euros) à la prime d'émission totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) et de EUR 235.000,- (deux cent trente cinq mille euros) à la réserve légale totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros).

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Ensuite Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI) S.A., Compagnie Financière La Luxembourgeoise S.A., Corlux S.A., Arabica Investments S.à r.l. et Arthus S.A. prénommés, représentés par Madame Sara LECOMTE, préqualifiée, en vertu de cinq procurations dont mention ci-avant, ont déclaré (i) souscrire immédiatement à l'intégralité des actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, soit la somme totale de EUR 106.470.000,- (cent six millions quatre cent soixante-dix mille euros) à allouer au capital social, (ii) allouer la somme totale de EUR 10.692.500,- (dix millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) à la réserve légale, et (iii) allouer la somme totale de EUR 467.512.500,- (quatre cent soixante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros) à la prime d'émission, chacun à concurrence des montants pour lesquels il a été admis, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 106.925.000,-(cent six millions neuf cent vingt-cinq mille euros), représenté par 106.925.000 (cent six millions neuf cent vingt-cinq mille) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises par la loi, le cas échéant.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée annuelle pour la fixer au quatrième mardi du mois de mars à 10h00. Par conséquent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de mars à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais impérativement requis par la loi luxembourgeoise régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé impérativement par la loi luxembourgeoise et sauf en cas de majorité spéciale prévue par les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, M-P- DEPARIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38655. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120442/140.

(130146909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Centre de Coiffure Céline Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 169, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE DE COIFFURE CELINE DENIS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013120462/11.

(130146936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.
